

Port du masque: des règles différentes en Wallonie et à Bruxelles pour la rentrée scolaire



Belga

Mis en ligne le 17/08/2021 à 11:39 par [Eric Burgraff \(/121/dpi-authors/eric-burgraff\)](#).

La différence dans la progression de l'épidémie a incité les autorités à différencier les mesures entre Bruxelles et la Wallonie.

Situation préoccupante à Bruxelles mais beaucoup plus rassurante, pour le moment, en Wallonie... L'assertion n'est pas de nous mais des experts qui conseillent la ministre de l'Éducation et les acteurs de l'enseignement (syndicats, associations de parents...) sur l'organisation de la rentrée de septembre.

Une situation qui conduit tout droit, c'est historique, à une différence nette dans le choix de mesures préventives entre Bruxelles et la Wallonie. À l'issue d'une réunion au sommet ce mardi matin, il a été décidé que des changements interviendront dans les règles sur le port du masque.

Lire aussi

[Congés scolaires 2021-2022: retrouvez le calendrier complet \(https://plus.lesoir.be/388947/article/2021-08-11/conges-scolaires-2021-2022-retrouvez-le-calendrier-complet\)](https://plus.lesoir.be/388947/article/2021-08-11/conges-scolaires-2021-2022-retrouvez-le-calendrier-complet)

Dans le fondamental

En **Wallonie** la règle est similaire à celle en vigueur dans l'Horeca : « le masque est

En **Wallonie**, la règle est similaire à celle en vigueur dans l'Horeca : « le masque est obligatoire dans les espaces intérieurs pour les membres du personnel dans tous les contacts qui ont lieu lorsqu'ils sont en mouvement ou qui ont lieu en dehors de la classe (exemples : circuler dans la classe pendant le cours dans l'enseignement primaire, circuler dans les couloirs, temps passé dans la salle réservée aux membres du personnel en dehors de la consommation des repas, etc.) ; le masque peut par contre être enlevé par les membres du personnel lorsqu'ils sont installés pour le cours, pour une réunion ou encore lors de la consommation des repas ».

A **Bruxelles**, toujours dans le fondamental, « le masque reste obligatoire à l'intérieur pour les adultes (membres du personnel, tiers extérieurs, etc.) lors de tout contact (avec des adultes comme avec enfants) dans l'enseignement primaire et exclusivement lors des contacts entre adultes dans l'enseignement maternel. Les élèves ne doivent porter le masque en aucune circonstance ».

Dans le secondaire

En **Wallonie**, la règle est similaire à celle de l'Horeca : « le masque est obligatoire dans les espaces intérieurs pour les membres du personnel et pour les élèves dans tous les contacts qui ont lieu lorsqu'ils sont en mouvement ou qui ont lieu en dehors de la classe (exemples : circuler dans la classe pendant le cours, circuler dans les couloirs, temps passé dans la salle réservée aux membres du personnel en dehors de la consommation des repas, etc.) ; le masque peut par contre être enlevé par les membres du personnel et par les élèves lorsqu'ils sont installés pour le cours, pour une réunion ou encore lors de la consommation des repas ».

A **Bruxelles**, « le masque reste obligatoire à l'intérieur pour les adultes (membres du personnel, tiers extérieurs, etc.) et pour les élèves lors de tout contact, en ce compris pendant le temps de classe ».

Taux de positivité au retour de vacances

C'est notamment le taux de positivité des tests effectués par les voyageurs de retour de l'étranger (ceux qui ont rempli un PLF) qui a alerté les autorités : alors qu'il tourne généralement entre 1 et 2 %, les arrivées en provenance du Maroc par exemple (quelle que soit la nationalité) étaient associées la semaine dernière à un taux de positivité de près de 10 % (9,6 exactement), alerte Sciensano dans son bulletin épidémiologique du 13 août.

D'autres données confirment par ailleurs l'intérêt de cette différenciation, notamment les taux de vaccination dans la capitale : chez les plus de 18 ans (1ère dose) ils sont respectivement de 80% en Wallonie et 63% à Bruxelles ; chez les 12-17 ans (1ère dose) ils sont de 53% en Wallonie et de 20% à Bruxelles.

D'autre part, précise la ministre Caroline Désir, « avec l'émergence du variant Delta, les contaminations et les hospitalisations ont commencé à augmenter ces dernières semaines, avec également de fortes différences régionales. A titre d'exemple, le taux d'incidence en

région bruxelloise est, sur les 14 derniers jours, monté à 451 cas pour 100.000 habitants alors qu'il est de 160 en Wallonie. Cette tendance se poursuit et les experts craignent qu'elle continue à s'accroître avec les retours de voyages à l'étranger à la fin de la période de vacances, surtout là où la vaccination est moins avancée ».

Il n'est pas prévu d'autres différences sous régionales, les cours, par exemple, se donneront partout en présentiel.

Lire aussi

<https://plus.lesoir.be/388056/article/2021-08-05/coronavirus-tous-les-chiffres-dans-le-rouge-mais-pas-de-raison-de-saffoler>

SUR LE MÊME SUJET

[Adultes \(/35645/iptc/adultes\)](/35645/iptc/adultes) **[Parents d'élèves \(/119/iptc/parents-deleves\)](/119/iptc/parents-deleves)**

[Bruxelles \(Bruxelles-Capitale\) \(/571/locations/bruxelles-bruxelles-capitale\)](/571/locations/bruxelles-bruxelles-capitale)

[Maroc \(/29984/locations/maroc\)](/29984/locations/maroc)

✉ [f](#) [🕒](#) [🐦](#) [💬](#) [in](#) [📄](#)